



MEMORANDUM  
POUR UNE COOPERATION APPROFONDIE  
ENTRE



L'ETAT LIBRE DE SAXE ET LA REGION BRETAGNE

---

Souhaitant poursuivre et renforcer leurs relations de partenariat construites depuis 10 ans sur la base de la Déclaration commune de coopération du 30 novembre 1995, la Région Bretagne et l'Etat libre de Saxe expriment leur volonté de concentrer à l'avenir conjointement leurs efforts sur les domaines d'intérêt commun potentiellement les plus prometteurs.

Les deux parties ont par conséquent l'intention de développer particulièrement leur coopération dans les domaines suivants :

- éducation et formation ;
- enseignement supérieur et recherche ;
- agriculture.

En outre, les deux régions souhaitent encourager toutes les initiatives visant à promouvoir les échanges de jeunes entre les deux régions.

Les thématiques précisées ci-dessus pourront être élargies à d'autres domaines d'intérêt mutuel, en cas d'accord entre les deux parties.

Les deux régions essaieront également, autant que faire se peut et dans l'intérêt commun, d'associer des partenaires tiers à leurs échanges, notamment sur la base de leurs partenariats existant avec d'autres régions européennes.

Les deux parties se rencontreront autant que de besoin pour l'évaluation des résultats de leur coopération.

Ce mémorandum vient préciser l'accord de coopération signé entre les deux régions le 30 novembre 1995 afin de tenir compte des résultats des dix premières années de partenariat et du nouveau contexte dans lequel il se développe. Il entre en vigueur le jour de sa signature ; il est valable pour une durée de trois ans et pourra être prolongé d'un commun accord avant expiration de ce délai.

Le mémorandum est signé en deux exemplaires, en français et en allemand, les deux versions ayant égale valeur. Il est également signé en deux exemplaires en breton.

A Rennes, le 15 novembre 2005.

Hermann Winkler  
Chef de la Chancellerie d'Etat  
Etat libre de Saxe

Christian Guyonvarc'h  
Vice-président du Conseil régional  
Région Bretagne